

SOMMAIRE

Pour des milieux de vie durables



2020

S'inscrivant dans le plan d'action sur les changements climatiques, le guide *Pour des milieux de vie durables* suggère des stratégies à mettre en œuvre en vue de proposer ou de faire évoluer les milieux de vie en tenant compte des dimensions du développement durable. Né de l'initiative du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), cet outil s'adresse aux personnes engagées dans la planification de ces milieux, que l'on pense notamment aux élus, aux professionnels de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, de l'environnement et aux citoyens.

Le guide propose ainsi un cadre pour la planification de milieux de vie durables pouvant s'appliquer aussi bien à l'échelle d'une municipalité régionale de comté (MRC) ou d'une municipalité qu'à une plus petite échelle comme un quartier, une friche industrielle, en vue d'en faire des milieux de vie durables. En considérant ces divers types de milieux, il aborde successivement :

- les enjeux de la planification et de la participation publique;
- le cadre de planification;
- des exemples de bonnes pratiques;
- des projets d'envergure.

Milieu de vie

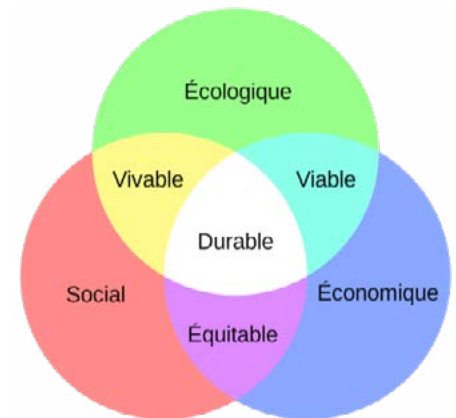
L'expression « milieu de vie » fait référence au lieu où vivent les habitants, qu'il s'agisse d'un hameau, d'un village, d'un quartier, d'un secteur en périphérie des centres urbains ou d'une municipalité.

Durable

Selon la *Loi sur le développement durable*, le développement durable « s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». L'adjectif « durable » s'arrime à cette vision à long terme du développement qui s'appuie sur le principe de solidarité intergénérationnelle, mais implique aussi la prise en compte du caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique.

Le guide *Pour des milieux de vie durables* fait partie intégrante de la collection sur la planification territoriale et le développement durable. Cette collection vise à fournir aux municipalités, aux MRC et aux communautés métropolitaines des guides de bonnes pratiques et des stratégies faisant la promotion du développement durable de nos collectivités.

Schéma du développement durable



Mention de source : Wikimedia Commons

La collection de guides de bonnes pratiques sur la planification du territoire et le développement durable est disponible sur le site Internet du ministère des [Affaires municipales et de l'Habitation](#).

Les 16 principes de la Loi sur le développement durable

1. Santé et qualité de vie
2. Équité et solidarité sociales
3. Protection de l'environnement
4. Efficacité économique
5. Participation et engagement
6. Accès au savoir
7. Subsidiarité
8. Partenariat et coopération intergouvernementale
9. Prévention
10. Précaution
11. Protection du patrimoine culturel
12. Préservation de la biodiversité
13. Respect de la capacité de support des écosystèmes
14. Production et consommation responsables
15. Pollueur payeur
16. Internalisation des coûts

Le cadre de planification d'un milieu de vie durable

Le cadre de planification propose des stratégies regroupées sous **six qualités** qui caractérisent un milieu de vie durable :

1. **L'éconéutralité**
2. **L'accessibilité**
3. **L'équité et la solidarité**
4. **L'adaptabilité et la sécurité**
5. **L'inclusion et la convivialité**
6. **L'identité et la créativité**

LA PLANIFICATION

L'aménagement de milieux de vie durables est soutenu par une démarche de planification rigoureuse et s'inscrit en cohérence avec les principes du développement durable. Les actions posées et les décisions prises à l'étape de la planification favoriseront le succès de ces milieux. Cependant, la planification de l'aménagement du territoire de la MRC revêt un caractère stratégique, puisque de celle-ci découlent les planifications à des échelles plus fines (municipalités locales, arrondissements, quartiers, etc.).

Cette section propose des éléments clés pour la planification de milieux de vie durables :

- susciter l'engagement et assurer la cohésion;
- miser sur une pratique interdisciplinaire;
- réaliser un diagnostic, élaborer une vision, définir des objectifs et déterminer des stratégies;
- assurer la mise en œuvre et le suivi.

LA PARTICIPATION PUBLIQUE

L'objectif de la participation publique est de prendre en compte les besoins, les intérêts et les savoirs des citoyens et de développer une compréhension commune des enjeux. De plus, elle favorise le consensus et la recherche de solutions, tout en encourageant l'adhésion et l'implication des citoyens.

Les lecteurs découvriront dans cette section quatre stratégies afin d'assurer une participation publique efficace :

- assurer la participation des citoyens tout au long de la mise en œuvre d'un milieu de vie durable;
- assurer une participation transparente, efficace et innovante;
- ouvrir la participation à un grand nombre de personnes;
- rechercher la coopération.

UN CADRE DE PLANIFICATION POUR DES MILIEUX DE VIE DURABLES

Cette section du guide présente un cadre de planification pour des milieux de vie durables. Celui-ci a été inspiré de la structure et du contenu du rapport de recherche [La ville de demain](#). D'ailleurs, les qualités énoncées au sein de ce cadre ont été considérées dans la documentation préparée par le MAMH pour guider les organismes municipaux dans l'élaboration de [démarches intégrées de développement durable](#).

Ainsi, des stratégies, regroupées sous six qualités qui caractérisent un milieu de vie durable, sont présentées dans cette section du guide.

Le guide propose également des exemples québécois de projets, de réalisations, d'initiatives ou d'utilisation d'outils réglementaires liés à l'urbanisme qui se démarquent par la prise en compte d'une ou de plusieurs qualités du cadre de planification. Des initiatives québécoises d'envergure y sont aussi présentées sous forme de fiches. Bien que ces projets s'inscrivent presque tous dans des contextes métropolitains, ils permettront au lecteur d'apprécier la mise en commun de plusieurs qualités du cadre de planification.

1 L'ÉCONEUTRALITÉ

Par extension, un milieu de vie éconeuutre favorise l'utilisation de ressources renouvelables au détriment de celles qui ne le sont pas. Il valorise les matières résiduelles produites par ses habitants, respecte la capacité de support des écosystèmes, réduit les émissions de GES et limite la consommation d'espace. Pour aspirer à l'éconeutralité, un milieu de vie durable mise sur les stratégies suivantes :

- localiser les logements et les activités de manière optimale;
- consolider l'existant;
- prioriser la continuité de l'urbain;
- favoriser le transport actif;
- assurer la desserte en transport en commun;
- miser sur l'autopartage et le covoiturage;
- faciliter l'intermodalité;
- soutenir l'électrification des transports;
- protéger la zone agricole et les milieux naturels;
- favoriser les continuités écologiques;
- miser sur l'efficacité énergétique;
- valoriser les matières résiduelles.

2 L'ACCESSIBILITÉ

L'accessibilité est étroitement liée à la connectivité, qui fait référence à la capacité, dans un milieu de vie, d'établir et de maintenir des connexions pour former des réseaux.

L'accessibilité assure une mobilité durable limitant les impacts sur l'environnement naturel et bâti, en plus de permettre aux individus de se déplacer de façon efficace et sécuritaire en respectant les besoins différenciés. Afin de maximiser l'accessibilité, un milieu de vie durable met de l'avant les stratégies suivantes :

- soutenir une trame bâtie dense et compacte;
- prévoir une diversité des usages;
- favoriser la perméabilité de la trame de rue;
- assurer un accès universel aux espaces publics.

3 L'ÉQUITÉ ET LA SOLIDARITÉ

Un milieu de vie équitable et solidaire donne une place aux personnes de toute origine ou de tout statut et les invite à participer à part entière à la communauté. De plus, le développement durable de ces milieux contribue à la reconnaissance des interdépendances, en plus de prévenir et de lutter contre l'exclusion.

Voici les stratégies à privilégier afin d'assurer l'équité et la solidarité, au sein d'un milieu de vie durable :

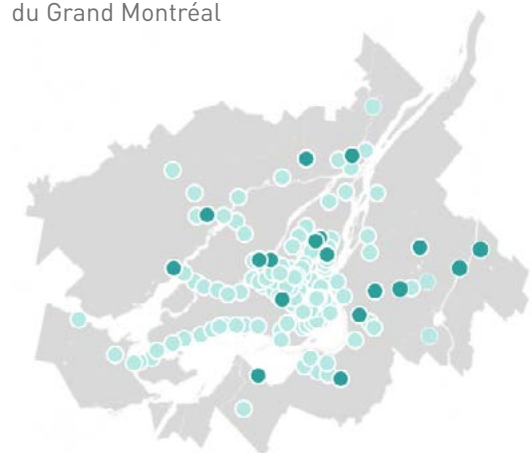
- favoriser une offre diversifiée de logement;
- soutenir l'abordabilité des logements;
- soutenir la mise en place de services communautaires.

Projet pilote de système d'autopartage SAUVÉR dans des municipalités en région



Mention de source : YHC Environnement

Quartiers Transit-oriented development du Grand Montréal



Mention de source : Communauté métropolitaine de Montréal

Domaine du Parc Savard, Québec



Mention de source : Marion Vincens

Protection des berges du Saint-Laurent contre l'érosion, région de Rimouski



Mention de source : Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire

Jardin communautaire, Québec



Mention de source : Marion Vincens

Le site Berceau du Canada, Gaspé



Mention de source : Mathieu L'Heureux Roy

4 L'ADAPTABILITÉ ET LA SÉCURITÉ

L'adaptabilité est fréquemment associée aux changements climatiques, relativement aux techniques, aux mesures ou aux politiques qui permettent d'anticiper ou de réduire sa vulnérabilité face à ces derniers. Pour assurer l'adaptabilité et la sécurité, un milieu de vie durable doit :

- faciliter l'adaptation aux changements climatiques;
- favoriser l'adaptation aux changements sociodémographiques;
- prendre en compte les enjeux en matière de contraintes naturelles;
- prendre en compte les enjeux en matière de contraintes anthropiques.

5 L'INCLUSION ET LA CONVIVIALITÉ

L'inclusion est abordée au regard du potentiel qu'offrent les lieux publics pour favoriser les interactions sociales, alors que la convivialité est le caractère agréable et positif des interactions sociales et des relations que les personnes entretiennent avec leur environnement naturel et bâti.

Un milieu de vie durable privilégie l'inclusion et la convivialité en favorisant les occasions d'interactions sociales et en valorisant la qualité des aménagements, du design et de l'architecture des lieux publics. L'inclusion et la convivialité au cœur d'un milieu de vie durable passent par les stratégies suivantes :

- aménager des espaces publics conviviaux;
- aménager des rues à l'échelle humaine;
- prévoir des espaces et des équipements récréatifs.

6 L'IDENTITÉ ET LA CRÉATIVITÉ

L'identité est souvent associée au génie du lieu, au sentiment d'appartenance, à l'authenticité ainsi qu'à la convivialité. La créativité est, quant à elle, l'aptitude à imaginer, à construire et à mettre en œuvre de nouvelles façons de faire, de produire, de gérer, d'occuper et d'aménager l'espace.

Les municipalités disposent de plusieurs outils pour assurer le respect et la prise en compte des caractéristiques architecturales, naturelles et paysagères, à l'échelle des milieux de vie. Un milieu de vie durable verra à favoriser l'identité et la créativité en misant sur les stratégies suivantes :

- valoriser le patrimoine culturel et naturel;
- valoriser les bonnes pratiques et la diversité en architecture;
- intégrer l'art public au milieu de vie.

Référence :

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (2020). *Pour des milieux de vie durables. Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable*, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, coll. « Planification territoriale et développement durable », 68 p. [www.mamh.gouv.qc.ca]